

# CAHIER DES CHARGES



**NOM :**.....

**PROJET :** PLAINE VERTE – 6800-001

**ADRESSE :** Rue de Bétrivau, 6800 BERNIMONT-CHEVIGNY

.....

**LOT 06**.....

## Introduction

Cher client,

Jumatt construit des maisons à ossature bois innovantes qui répondent à vos exigences de confort et de performances énergétiques. Retrouvez, dans le présent cahier des charges, le détail des éléments que Jumatt met en œuvre pour concrétiser votre rêve dans les moindres détails.

La société JUMATT met une équipe de spécialistes à votre disposition pendant tout le processus de construction.

### *EN ACCORD AVEC LES NORMES EN VIGUEUR*

La qualité des maisons Jumatt est validée par un contrôle annuel, effectué selon l'agrément technique ATG 09/1481, sur nos installations, atelier et mode de mise en œuvre. Cet agrément vise principalement la stabilité, la sécurité incendie, la durabilité ainsi que l'isolation thermique et acoustique d'une construction.

Basée sur plus de 50 ans de savoir-faire, notre technique de construction va plus loin que les exigences actuelles en matière de performance énergétique. Toutes les maisons Jumatt sont construites selon le procédé de fabrication ECO+, ce qui vous permet de réaliser de substantielles économies d'énergie. Le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement (PEFC).

Pour être conforme à la législation RW de 2017 en matière de Performance Énergétique des Bâtiments, votre construction doit atteindre un niveau global d'isolation  $K \leq 35$ , un niveau de performance énergétique global  $EW \leq 65$  et une consommation spécifique annuelle d'énergie primaire  $ES \leq 115 \text{ kWh/m}^2\text{an}$ . En fonction de l'architecture de votre habitation et de vos préférences personnelles, nous vous proposerons les équipements adéquats pour atteindre les performances en vigueur.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. GROS ŒUVRE</b>	<b>04</b>
<u>1. Terrain et fondations</u>	04
1.1 Travaux de terrassement	04
1.2 Fondation	04
1.3 Dalle de sol	05
<u>2. Maçonneries</u>	05
2.1 Murs extérieurs	05
2.2 Rejointoiement	06
2.3 Murs intérieurs	06
2.4 Plafonds et finitions plancher	06
<u>3. Toiture</u>	06
<b>B. PARACHEVEMENT</b>	<b>07</b>
<u>1. Menuiserie extérieure</u>	07
1.1 Fenêtres et portes	07
<u>2. Sanitaires</u>	07
2.1 Canalisations sanitaires	07
2.2. Appareils sanitaires	08
<u>3. Installation de chauffage</u>	08
<u>4. Ventilation</u>	09
<u>5. Installation électrique</u>	09
<u>6. Finitions intérieures</u>	10
6.1 Carrelages et faïences	10
6.2 Revêtement des murs et plafonds	11
6.3 Escalier	11
6.4 Tablettes de fenêtres	11
6.5 Portes intérieures	11
6.6 Cuisine	11
<b>C. AMENAGEMENT DES ABORDS</b>	<b>11</b>
<b>D. RACCORDEMENTS</b>	<b>12</b>
<b>E. COORDINATION SECURITE</b>	<b>12</b>
<b>F. NETTOYAGE DE CHANTIER</b>	<b>12</b>
<b>G. TEST BLOWER-DOOR</b>	<b>12</b>
<b>H. GENERALITES</b>	<b>13</b>
<b>I. AJOUT / MODIFICATION</b>	<b>14</b>

## A. GROS-ŒUVRE

### 1. TERRAIN ET FONDATIONS

#### 1.1 Travaux de terrassement

Le terrassement général est réalisé conformément aux dimensions prévues aux plans et à l'implantation du bâtiment. Un essai de sol est réalisé pour s'assurer de ces caractéristiques mécaniques. Une étude de stabilité est effectuée et l'exécution des travaux se fera conformément aux conclusions de celle-ci. Les fouilles nécessaires à l'installation des éléments repris dans le poste « égouttage » sont également prévues, de même que l'ouverture de la tranchée pour la réalisation des raccordements aux différentes régies.

Les terres excédentaires provenant du terrassement et de l'excavation des fondations seront évacuées. Ce terrassement sera exécuté en une seule fois, selon les besoins. Les travaux de gros œuvre seront suivis d'une évacuation unique des déchets de construction mélangés (pierrailles) du chantier. Travaux inclus dans le prix.

#### 1.2. Fondation

Fondations construites sur un radier en béton (C30/37) d'une épaisseur de 15 cm, chargé de 25kg de fibres/m<sup>3</sup>, coulé sur un film protecteur de polyéthylène placé sur le bon sol. Vide ventilé de 140cm pour le lot 4-6. Vide ventilé de 120cm pour le lot 5.

#### □ MAÇONNERIE

- Murs périmétriques réalisés en blocs de béton lourd de 29 cm;
- Badigeonnage de surface sur les murs extérieurs enterrés au moyen d'une émulsion hydrofuge appliquée à la brosse;
- Installation d'une membrane d'étanchéité drainante contre la surface extérieure des murs;
- Plots intermédiaires

#### □ DRAINAGE

Drain coffrant périphérique, installé au niveau du radier de fondations.

#### □ VENTILATION

Vide technique ventilé de manière naturelle à l'aide de " T " de ventilation en PVC de diamètre 160 mm avec protection anti-rongeurs

#### □ BOUCLE DE TERRE

Boucle de terre en cuivre ou en cuivre plombé d'une section de 35 mm<sup>2</sup>, placée en fond de fouille, sur le périmètre des fondations.

#### □ RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE

Réseau d'écoulement des eaux usées et pluviales réalisé en PVC répondant aux normes BENOR (suivant plans) constitué comme suit :

- canalisations sous la dalle du rez-de-chaussée pour la reprise de tous les appareils sanitaires, le tout fixé sous la dalle, hors écrasement et à l'abri du gel;
- raccordement des eaux usées tout à l'égout;
- citerne de récolte des eaux pluviales en béton de 5000 litres avec chambre de visite munie d'un simple couvercle en fonte;
- une chambre de visite simple munie d'un couvercle simple en fonte;
- raccordement des eaux de pluie au drain de dispersion (trop plein citerne);

#### □ ENROCHEMENT NECESSAIRE A LA POSE

Afin de permettre un accès stable au chantier, un enrochement technique est inclus. Celui-ci est utilisé pour le placement de la grue nécessaire à la pose.

#### □ GAINES TECHNIQUES

Les gaines techniques pour les raccordements à l'eau, l'électricité, le gaz, la télévision et au téléphone sont incluses, ainsi que 2 ouvertures de 1 m<sup>3</sup>.

### 1.3. Dalle de sol

La dalle de sol est constituée d'une dalle de béton lisse de décoffrage, coulée dans une armature constituée de poutrelles en "U" longitudinales de 70 x 180 mm et de poutrelles transversales de 60 x 120 mm.

Cette dalle est armée d'un treillis à mailles de 100 x 150 x 5 mm. La structure métallique est protégée par une couche de chromate de zinc.

Une isolation est fixée fermement sous la dalle de sol, par panneaux d'EPS graphité rigide ( $\lambda 0,032 W/mK$ ) d'une épaisseur de 120 mm fixés mécaniquement.

## 2. MACONNERIES

### 2.1. Murs extérieurs

Les murs sont constitués de la combinaison suivante de matériaux :

- briques de parement en terre cuite "moulées main" module 65, longueur 21cm couleur suivant impositions du permis d'urbanisme. L'appareillage est à demi-briques et joint de mortier gris. En partie inférieure et supérieure des maçonneries, de même qu'au droit des linteaux, des joints verticaux sont évidés afin d'assurer la ventilation de vide;
- cornières galvanisées;
- lame d'air ventilée;
- cloison thermique composée:
  - d'un panneau pare-pluie (panneau OSB4 ZERO résistant à l'extérieur);
  - de montants en épicea traité de section 40 x 200 mm, placés tous les 600 mm;
  - d'une isolation de 200 mm en laine minérale super isolante ( $\lambda 0,032 W/mK$ );
- pare-vapeur séparant la cloison thermique et la cloison technique;
- cloison technique composée:
  - d'une ossature en épicea avec traitement fongicide-insecticide de 40 x 40 mm qui renferme les câbles électriques, gaines, blochets, arrivées d'eau chaude et d'eau froide;
  - un panneau en plaques de fibroplâtre écologique de grande dimension.

## 2.2. Rejointoiement

Toute la maçonnerie de la brique de parement est rejointoyée à postériori au mortier de ciment.

Les jonctions entre la maçonnerie et les châssis sont rendus étanches à l'aide d'un joint souple.

## 2.3. Murs intérieurs

Les cloisons intérieures sont constituées de panneaux de fibroplâtre écologique de grande dimension d'une épaisseur de 12,5 mm fixés sur une ossature verticale en épicea traité de section 40 x 100 mm.

Les cloisons de salle de bains sont réalisées avec les mêmes panneaux, sur lesquels un carrelage peut être collé après le placement d'une natte d'étanchéité rendant la cloison imperméable.

Isolation de tous les murs intérieurs en laine minérale d'une épaisseur 10 cm.

## 2.4. Plafonds et finitions plancher

Les planchers sont réalisés par des solives avec traitement fongicide-insecticide de section 40 x 200 mm, placées tous les 60 cm. A l'exception du garage et des pièces non aménagées, partout au rez-de-chaussée la finition est réalisée par des panneaux de plâtre avec joints enduits, peints (2 couches). Le sol de l'étage aménagé est réalisé en panneaux de particules de bois OSB de 18 mm. Le panneau de sol des combles n'est pas inclus.

Isolation des plafonds entre niveaux aménagés : laine minérale d'une épaisseur de 10 cm.

Isolation du plancher des combles non aménagés : laine minérale super isolante d'une épaisseur de 20 cm ( $\lambda$  0,032 W/mK).

## 3. TOITURE

- Couverture : tuiles à en ardoises artificielles avec garantie de 30 ans du fabricant.
- Lamé d'air ventilée.
- Sous-toiture souple en film microperforé.
- Caissons autoportants en épicea traité de 40 x 200 mm.
- Isolation de 200 mm de laine minérale super isolante ( $\lambda$  0,032 W/mK) dont l'emplacement est déterminé par le volume aménagé.
- Gouttières moulurées : en zinc munies des attaches et coudes nécessaires. Les planches de face sous gouttières et les planches de rives sont ardoisées.
- Descentes d'eau de pluie de 80 mm de diamètre et accessoires en zinc naturel.
- En cas de débordement de toiture, les surplombs sont réalisés en planchettes de PVC (RAL idem châssis).

## **B. PARACHEVEMENT**

### **1. MENUISERIE EXTERIEURE**

#### **1.1. Fenêtres et portes**

Les châssis et portes sont en PVC avec triple frappe et joints d'étanchéité. Les dimensions des baies correspondent à des châssis type JUMATT.

Les portes sont pourvues d'une fermeture à 5 points de contact et d'un barillet de sécurité. L'ouverture des châssis correspond à celle indiquée sur le plan d'architecte (basculant, oscillo-battant ou coulissant).

La porte de garage sectionnelle est motorisée et pourvue de 2 émetteurs.

La porte d'entrée est sablée avec un bord clair de 2 cm.

Les contours intérieurs de toutes les baies sont enduits.

Toutes les parties vitrées sont en double vitrage super isolant (4-15-4 mm, K1.1) Pour des raisons de sécurité, les châssis qui comportent une allège inférieure à 90 cm sont pourvus d'un double-vitrage de sécurité et de serrure à clé à l'étage.

Toute la menuiserie extérieure est pourvue de quincaillerie standard. Chaque fenêtre comprend un oscillo-battant et une quincaillerie anti-fausse manœuvre. Les portes sont munies d'un profil alu type "seuil suisse".

Les seuils de portes et de fenêtres sont réalisés en pierre bleue d'une épaisseur de 5 cm avec encastrement latéral de 5 cm dans les maçonneries.

### **2. SANITAIRES**

#### **2.1. Canalisations sanitaires**

L'alimentation des appareils en eau froide et chaude se fait via des tuyaux multicouches évitant dépôts de calcaire et corrosion (tube aluminium enrobé extérieur et intérieur de polyéthylène + isolation thermique), avec raccords sertis pour les appareils sanitaires repris au plan. Une ventilation primaire évite les "désiphonnages". Une pompe immergée est incluse et alimente le W.C. du rez-de-chaussée, la machine à laver et le robinet extérieur.

Les appareils ci-dessous sont pré-équipés pour être raccordés selon les standards préconisés par le fabricant :

- Lavabo avec arrivée eau chaude et eau froide;
- W.C. suspendus;
- Lave-mains avec robinet eau froide;
- Baignoire (170 cm x 75 cm) ou douche (90 cm x 90 cm) avec arrivée eau chaude et eau froide;
- Robinet extérieur raccordé sur l'eau de pluie.

Sont également prévus :

- L'alimentation en eau chaude et froide et la décharge pour l'évier de la cuisine et le lave-vaisselle y compris les robinets d'arrêt "Shell".
- L'alimentation en eau chaude et froide et la décharge pour la salle de bains/douche
- L'alimentation avec robinet double service en eau froide et la décharge pour la machine à laver
- Robinet double service à la sortie du compteur eau
- L'alimentation en eau froide pour la chaudière, le boiler, les W.C. et la décharge de la soupape de sécurité.

## 2.2. Appareils sanitaires

Les appareils mentionnés ci-dessous sont fournis, placés et raccordés selon les standards préconisés par le fabricant :

Pièce	Appareil	Description
Buanderie		
Toilette	Toilette	2 WC suspendus de type STAR ou similaire de ton blanc avec abattant assorti soft close de ton blanc
	Lave-mains Uniquement au rez	1 sous-meuble lave-mains type VESTA droit ou similaire de ton blanc 1 lave-mains type UNO (40x22x7.5cm) ou similaire 1 robinet type HANSANOVA ou similaire pour eau froide
Salle de bains	Baignoire Acryl ou douche	1 baignoire acryl (170 cm x 75 cm) type ULYSSE ou similaire. Ou 1 douche (90 cm x 90 cm) type ESQU ou similaire. 1 mitigeur type HANSGROHE LOGIS ou similaire, 1 1 pommeau + flexible HANSAGROHE 1 jet ou similaire.
	Meuble lavabo	1 vasque en porcelaine - Largueur 80cm type Twin ou similair de ton blanc avec 2 tiroirs de ton taupe 1 miroir Twin (80x1.9x60cm) ou similaire 1 éclairage led Twin 1 mitigeur type Hansgrohe Logis 71070 ou similaire

## 3. INSTALLATION DE CHAUFFAGE

### REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGE

Au rez-de-chaussée et à l'étage, chauffage central au gaz naturel avec chaudière ventouse à condensation de type Bulex (Isotwin Condens) ou similaire, réglée en fonction des prescriptions d'installation du fabricant. Sur base d'une température extérieure de -10°, la puissance est suffisante pour garantir les températures intérieures suivantes :

- Hall d'entrée : 18°C;
- Cuisine : 20°C;
- Séjour et salle à manger : 22°C;



- Chambres / bureau : 20°C;
- Salle de bains / douche : 24°C.

Toute pièce supplémentaire à équiper en chauffage est en option.

L'évacuation des gaz brûlés s'effectue via un conduit de cheminée, sortie en toiture.

Diffusion par radiateurs à eau type Henrad ECO-M ou similaire, alimentés par des sorties murales et répartis comme suit :

- 1 dans le hall d'entrée;
- 1 dans la cuisine;
- 2 dans le séjour / salle à manger;
- 1 dans chaque chambre / bureau;
- 1 dans chaque salle de bains / douche.

La configuration ci-dessus constitue un exemple type. Le choix fixé final est ajouté et calculé dans le prix contractuel.

Le chauffage est réglable à l'aide d'un thermostat central situé dans le séjour. Les radiateurs sont équipés de vannes thermostatiques.

Des radiateurs décoratifs type « sèche serviette » peuvent être placés en option.

#### EAU CHAUDE SANITAIRE

Le système de chauffage assure la production d'eau chaude sanitaire à la demande.

## **4. VENTILATION**

Les châssis sont équipés de grilles de type INVISIVENT ou similaire, obturables et réglables, permettant l'apport d'air frais dans les locaux réputés secs (séjours, chambres, bureaux).

La ventilation mécanique de type C+ à haute performance énergétique est assurée par un groupe d'extraction placé dans les combles si possible. Des détecteurs d'humidité et/ou de CO<sub>2</sub> assurent une autorégulation de l'extraction d'air par des bouches d'aspiration dans la cuisine, la buanderie, les toilettes et dans les salles d'eau.

## **5. INSTALLATION ELECTRIQUE**

### **GÉNÉRALITÉS**

Les gaines et les fils électriques sont intégrés aux cloisons. L'installation conforme aux normes et prescriptions en vigueur est réceptionnée par un organisme de contrôle agréé. Les équipements sont de type BERKER ou similaire. D'autres équipements sont disponibles en option.

La configuration ci-dessous constitue un exemple « type » de ce qui est inclus dans le budget électricité. Le choix fixé final est ajouté au cahier des charges et calculé dans le prix contractuel.

	système de sonette	prise simple en applique	prise simple encastrée	prise double encastrée	Interrupteur simple encastré	Interrupteur double encastré	point lumineux central avec lampe	point lumineux mural	point de raccordement plaque de cuisson électrique	Encastrement prise téléphone/internet
Extérieur	1	1						2		
Hall d'entrée			1		1	1	1			
par WC ind.					1		1			
Cuisine			5	2	2		1	1	1	
Living			2	2	1	2	2			3
Hall de nuit			1		2	1	1			
par chambre à coucher			1	1	1		1			
par salle de bain			2		2		1	1		
Grenier							1			
Débarras			4		1		1			
Garage		1	1		2		1			

L'installation comprend également :

- 1 différentiel général 300 mA;
- 1 différentiel 30 mA pour salle de bains;
- 1 différentiel 30 mA pour le lave-linge;
- 1 disjoncteur mono par circuit;
- 1 disjoncteur multipolaire pour la taque et le four;
- 1 disjoncteur pour le boiler avec commande par contacteur préférentiel;
- 1 coffret électrique;
- le raccordement à la terre sous les fondations.

## **6. FINITIONS INTERIEURES**

### **6.1. Carrelages et faïences**

Pièce	Matériau	Référence
Hall d'entrée / toilette / living / cuisine	Carrelage au sol	36,3€/m <sup>2</sup> (TVAC)
Salle de bain ou salle de douche	Carrelage au sol	36,3€/m <sup>2</sup> (TVAC)

Une couche d'étanchéité autostable est nécessaire dans les locaux humides. Les plinthes sont assorties. Il n'y a pas de plinthes derrière le mobilier de cuisine. La pose du carrelage est droite et à joints continus. Les autres pièces sont revêtues d'un parquet stratifié d'une valeur commerciale maximale de 18,15 €/m<sup>2</sup> TVAC (plinthes assorties).

Le plancher des combles non aménagés est ouvert et la structure bois est apparente. La pose de panneaux OSB est possible en option.

## 6.2. Revêtement des murs et plafonds

Dans toutes les pièces, excepté le garage et les combles non aménagés :

- Plafonds entièrement finis par deux couches de peinture acrylique blanche;
- Finition des murs intérieurs lisses et prêts à peindre;
- Raccords murs-plafonds enduits.

Une surface de 15,00m<sup>2</sup> de faïences au choix (format rectangulaire 25x40 d'une valeur commerciale maximale de 25,00 €/m<sup>2</sup> hors TVA), est incluse. Le libre choix de l'emplacement est à définir dans les pièces d'eau W.C. La pose des faïences est droite et à joints continus. Pour une pose en diagonale ou à joints alternés ou un format différent, un devis sera soumis, pour approbation au client.

## 6.3. Escalier

Escalier droit ou un quart-tournant inférieur à contremarche en hêtre 1<sup>er</sup> choix prétraité, y compris garde-corps à fuseaux droits et balustrade à fuseaux plats et droits, non arrêtés ou découpés. La rampe murale n'est pas incluse.

## 6.4. Tablettes de fenêtres

Les fenêtres des locaux aménagés sont équipées de tablettes en pierre reconstituée à visualiser au show-room. Les baies situées sur les pignons dans les combles non aménagés sont finies avec un encadrement en bois. Les combles non aménagés sont accessibles via une trappe de 120/70 cm.

## 6.5. Portes intérieures

Les revêtements des portes intérieures alvéolaires sont à choisir au sein de la gamme de base présentée dans notre show-room. Elles sont munies de quincaillerie en inox de base et sont équipées d'une fermeture silencieuse avec frappe néoprène. D'autres modèles sont disponibles en option, dans le show-room.

## 6.6. Cuisine

L'acquéreur effectuera son choix de cuisine chez Be Kitchen. Le budget de base pour la fourniture et pose du mobilier et des appareils de cuisine est de 7250€ (TVAC) Tout supplément éventuel est à régler directement auprès de cette société.

L'installation du mobilier de cuisine et des appareils se fait suivant les plans détaillés établis par le cuisiniste en accord avec l'acquéreur.

# C. AMENAGEMENT DES ABORDS

## □ DIVERS

Les travaux, tels que l'engazonnement, les plantations, les terrasses, les murs de soutènement, les escaliers extérieurs, et autres aménagements ne sont pas inclus dans le prix. Ils sont à réaliser par l'acquéreur, après réception, sous sa responsabilité et dans le respect des prescriptions urbanistiques.

#### □ CAR-PORT et REVETEMENT EN GRAVIER

Un aménagement est réalisé à l'avant de la maison pour faciliter l'accès à la porte d'entrée par un revêtement en gravier et entouré d'une bordure en béton. De même qu'un Carport à toit plat.

## D. RACCORDEMENTS

JUMATT assure l'alimentation en eau et en électricité pendant toute la durée du chantier à ses frais. Une courbe de raccordement est prévue dans la maison (eau, gaz, électricité, téléphonie et télédistribution) selon l'emplacement en accord avec les sociétés de distribution.

JUMATT coordonne tous les raccordements (eau, électricité, gaz naturel ou propane) de même que l'ouverture des compteurs avant la réception du bâtiment et remise des clés.

Les frais de connexions et d'ouverture du compteur sont compris. JUMATT assure le raccordement aux égouts éventuels. Une citerne à gaz enterrée de 1000L est prévue, celle-ci comprend le pré détendeur ainsi que la protection cathodique et le limiteur de pression. Raccordement de la tuyauterie sur la citerne et la chaudière au rez de chaussée.

## E. COORDINATION SECURITE

La coordination sécurité de votre chantier et l'établissement du dossier d'intervention ultérieure (DIU) sont inclus dans nos prix. Le dossier d'intervention ultérieure (DIU) sera remis après réception de l'habitation.

## F. NETTOYAGE DE CHANTIER

Le nettoyage des déchets de chantier est réalisé avant la réception de l'habitation. Le nettoyage final des locaux est à charge de l'acquéreur.

## G. TEST BLOWER-DOOR

Pour assurer une bonne performance énergétique, il ne suffit pas qu'une construction soit bien isolée. Il faut aussi qu'elle présente une bonne étanchéité à l'air. C'est pourquoi nous incluons, dès le niveau de finition pré-équipée, un test d'infiltrométrie qui apportera la preuve de la bonne étanchéité de votre construction. Pour le calcul de la PEB, nous préconisons de partir d'une valeur  $v_{50} \leq 3 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ . Pour être validée dans le programme de la PEB, cette valeur doit être mesurée via un test d'étanchéité à l'air agréé. La présence de certains équipements ou éléments architecturaux peut influencer fortement le taux d'étanchéité à l'air effectivement atteint (cheminées, caves, etc.). L'équipement final du bâtiment devra être soumis à la validation du responsable PEB.

## H. GENERALITES

### 1.1. Diverses précisions

Le présent cahier des charges complète les indications reprises aux plans de vente. Les cotes et les surfaces sont données à titre indicatif. Les cotes reprises sur les plans sont des cotes « gros-œuvre ». En cas de contradiction entre les plans de vente et le présent cahier de charge, c'est ce dernier qui prime. Les placards, le mobilier, les machines à laver et séchoir, les appareils de cuisine, boîte aux lettres, même représentés aux plans, ne sont jamais inclus dans le prix.

**JUMATT SA** n'est pas responsable des légères fissures qui pourraient apparaître dû au tassement normal des habitations et qui pourraient survenir après la réception provisoire du bien. Le transfert des garanties concernant l'appareillage électrique, les appareils sanitaires, l'installation de chauffage, l'électroménager et tout appareillage supplémentaire commandé par l'acquéreur aura lieu à la réception provisoire de la maison.

**JUMATT SA** se réserve le droit d'apporter au présent cahier des charges de vente, les adaptations provoquées par des causes indépendantes de sa volonté à tout moment et sans préavis. De même, en cas d'indisponibilité de matériaux, modification ou sortie de collections des matériaux de finition, **JUMATT SA** pourra proposer à l'acquéreur d'autres matériaux pour autant qu'ils soient de qualité identique ou supérieure à ceux prévus à la base.

Le futur propriétaire, l'acquéreur ou les visiteurs ne pourront avoir accès au chantier qu'en compagnie d'un délégué de **JUMATT SA** et uniquement sur rendez-vous. Toutes les visites s'effectueront jusqu'à la réception provisoire à leurs risques et périls et sans qu'ils ne puissent exercer aucun recours contre **JUMATT SA**, l'architecte ou l'entrepreneur en cas d'accident survenu au cours de la visite.

Si l'acquéreur exécute lui-même ou donne l'ordre à un tiers d'exécuter des travaux ou emménage des meubles quelconques ou des appareils sans l'accord écrit préalable de **JUMATT SA**, cette intervention sera considérée comme occupation des lieux et aura valeur de réception provisoire. Cette intervention sera tacite et sans remarques. En aucun cas, il ne sera fait droit aux dommages constatés aux menuiseries extérieures (châssis et vitres), murs intérieurs, appareils sanitaires, radiateurs, carrelages, faïences murales, mobilier de cuisine et électroménagers, etc...après l'emménagement par le propriétaire ou un tiers le représentant.

### 1.2. Réceptions

Pour les procédures de réceptions provisoire et définitive, il y a lieu de se référer aux articles repris dans l'acte de vente.

### 1.3. Modifications

Des modifications peuvent être apportées par l'acquéreur au présent cahier de charges pour ce qui concerne certains travaux de parachèvement et d'équipement de la maison. Les modifications envisagées seront traitées en fonction de l'état d'avancement de la maison au moment de l'achat. Les choix de matériaux de parachèvement devront être effectués auprès des fournisseurs agréés par **JUMATT SA**.

Les demandes de modifications éventuelles seront traitées avec le Conseiller Technique **JUMATT**. Elles feront l'objet de plans modifiés éventuels et de devis adaptés. Les travaux seront entamés après réception d'un accord écrit de l'acquéreur. Les modifications pourront faire l'objet de délais complémentaires indiqués au devis.

## I. AJOUT / MODIFICATION

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

L'entrepreneur est habilité à fournir d'autres composants équivalents en termes de technique et de rendement s'il l'estime nécessaire ou souhaitable pour des raisons pratiques, organisationnelles et/ou techniques, et devra le signifier par écrit. Dans ce cas, le maître d'ouvrage a le droit, dans les huit jours suivant la réception de cet avis écrit, d'annuler par écrit et sans frais la partie de l'entreprise qui a trait à ces composants.

Fait à ..... en .....exemplaires, le .....

L'entreprise de construction,

Les donneurs d'ordre,